



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
3 avril 2003  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2003**  
6-20 juin 2003, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Esquisse de programme de pays pour la Pologne  
(2004-2007)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-3	2
II. Activités de coopération passées et enseignements qui en ont été tirés .....	4-5	2
III. Programme proposé .....	6-15	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	16-21	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Pologne (2004-2007) .....		10



## **I. Analyse de la situation**

1. La signature de l'Accord sur l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004 confirme la transformation rapide du pays en une démocratie obéissant aux principes du droit, dotée d'une économie de marché élargie et d'institutions démocratiques, et présentant la plupart des caractéristiques qui sont celles d'un État moderne. Jusqu'à présent pays bénéficiaire net, la Pologne passe peu à peu au statut de donateur, ses efforts portant plus particulièrement sur l'est.

2. La Pologne a toutefois encore bien des difficultés à surmonter. La législation et les institutions ont certes été modernisées, mais les compétences et les habitudes n'ont pas suivi. En outre, les avancées ont eu pour effet d'accroître les disparités. Les progrès réalisés sur le plan administratif ne suffisent pas aux yeux de l'Union européenne, qui exige que la Pologne se dote des compétences voulues pour pouvoir profiter à plein et comme il convient des fonds de cohésion et des fonds à finalité structurelle, après son adhésion. La société civile ne joue encore qu'un rôle mineur et a une influence relativement faible sur les décisions. Depuis peu, la Pologne connaît de nouveau de graves difficultés économiques, qui se caractérisent par un déficit public important, 6,7 % du produit intérieur brut (PIB), des taux d'intérêt élevés et des investissements en baisse (3,1 % en 2002 contre 15,3 % en 1998). La croissance s'est ralentie, passant de plus de 5 % dans les années 90 à tout juste un peu plus de 1 % au cours de ces deux dernières années. Les dépenses consacrées à l'enseignement sont passées de 0,88 à 0,78 % du PIB entre 1992 et 2000 ce qui suscite des inquiétudes au sujet notamment de la qualité de l'enseignement supérieur et des moyens de recherche et pourrait entraîner un retard technologique et créer un fossé numérique. La productivité demeure faible, en particulier dans le secteur agricole, où elle est six fois moins élevée que dans les pays les moins riches de l'Union européenne. De nombreux travailleurs ont perdu leur emploi à la suite des restructurations industrielles. Le chômage, qui touche principalement les femmes et les jeunes, s'est aggravé, pour atteindre un taux de 18,6 %. Les disparités entre les régions vont croissant, le rapport pouvant être de 1 à 2 et aller jusqu'à 1 à 5, et le revenu moyen des habitants des zones rurales ne représente que 31 % du revenu national moyen. Quinze pour cent de la population vit dans la pauvreté et d'après l'indicateur du développement humain pour 2002, la Pologne se classe derrière nombre d'autres pays s'appêtant à adhérer à l'Union européenne en 2004.

3. Consciente des carences restant à combler, l'Union européenne a pris de nouvelles dispositions pour faciliter la transition sur la période 2004-2005. Le projet de programme de pays pour 2004-2007 vise à soutenir les efforts engagés par le Gouvernement polonais pour régler les problèmes qu'il lui reste encore à surmonter.

## **II. Activités de coopération passées et enseignements qui en ont été tirés**

4. Le programme de pays sur la période 2001-2003 était conçu dans la perspective de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Il visait surtout à aider la Pologne dans les domaines où les besoins du pays coïncidaient avec ceux dans lesquels le PNUD dispose de moyens et d'expérience. L'écart entre les régions se creusant, le Gouvernement a demandé au PNUD, en 2001, de faire porter davantage l'effort sur les régions rurales les plus démunies, jouxtant, à l'est, la

Fédération de Russie (Kaliningrad), la Lituanie, le Bélarus et l'Ukraine. Presque toutes les activités du PNUD mettaient l'accent sur la coopération est-est et sur les dimensions transfrontières. Dans le domaine de la gouvernance, le succès de la gestion intégrale de la qualité, un modèle largement utilisé dans l'Union européenne pour accroître l'efficacité du secteur public, a suscité une demande importante de services consultatifs de la part des ministères techniques et des administrations publiques locales. Les interventions locales en faveur du développement durable ont fait évoluer les rapports entre les administrations publiques locales, les communautés et la société civile, ce qui s'est traduit par un système de prise de décisions plus largement ouvert et à caractère plus durable. En facilitant le dialogue entre l'État et les organisations de la société civile et entre les autorités centrales et les autorités locales, le PNUD a contribué à ce que le taux d'infection par le VIH/sida demeure faible. Les efforts qui ont été faits pour renforcer la coopération intersectorielle au niveau national ont donné moins de résultats mais la décentralisation a néanmoins permis de réaliser des progrès au niveau local. Le PNUD a lancé avec succès l'initiative relative au Pacte mondial, qui a consisté à instaurer un nouveau partenariat avec le secteur privé en vue d'inciter les entreprises à plus de responsabilité sociale. De nouveaux partenariats ont également été forgés avec les organisations d'employeurs, les syndicats et le Gouvernement en vue de renforcer le dialogue social tripartite.

5. Dans le domaine de l'environnement, le succès rencontré par le programme de microfinancements a permis de mettre en place des projets plus importants dans les domaines de la diversité biologique et du changement climatique. Ces projets ont bénéficié de contributions importantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Leur exécution a cependant été freinée du fait que les moyens disponibles au niveau local pour exécuter de grands projets d'infrastructure sont relativement limités, si bien que les conditions exigées par le FEM/PNUD ont été réunies avec retard. Ces problèmes ont été réglés depuis. Le programme a permis de faire mieux comprendre les dimensions mondiales de la diversité biologique et du changement climatique.

### **III. Programme proposé**

#### **A. Lien avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

6. L'esquisse de programme de pays a été mise au point à la demande du Gouvernement et en consultation avec les partenaires du PNUD au sein de l'administration centrale et des administrations locales, les organisations de la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission européenne et les donateurs bilatéraux. Sur le plan national, le programme de pays s'inscrit dans le cadre du plan national de développement pour 2004-2006 et du Mémoire conjoint sur l'intégration sociale, qui ont été établis tous deux par le Gouvernement dans le but de satisfaire aux conditions de l'adhésion à l'Union européenne. On y définit les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Le bilan commun de pays constitue la base de la stratégie du système des Nations Unies en Pologne (le nombre d'organismes des Nations Unies intervenant en Pologne, de même que le nombre de programmes des Nations Unies, étant limité, on n'a pas établi pour la Pologne de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement). La stratégie a en outre été définie sur la base des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, adaptés compte tenu de la situation de la Pologne, ainsi que du rapport correspondant pour la Pologne pour 2002, qui servira à mesurer les progrès futurs.

## **B. Résultats attendus**

7. Les résultats attendus sont énoncés dans l'annexe au présent document.

## **C. Stratégies de coopération**

8. Le programme a pour objectif général d'aider la Pologne à entrer avec succès dans l'Union européenne et à réaliser ses objectifs de développement tels qu'inspirés par la Déclaration du Millénaire. La stratégie du PNUD visera principalement à renforcer les moyens des partenaires nationaux, notamment ceux des autorités locales et régionales, et à soutenir leurs efforts afin que la Pologne puisse tirer pleinement profit des fonds structurels et des fonds de cohésion de l'Union européenne après son adhésion, en 2004.

9. L'effort et les ressources du pays seront orientés plus particulièrement vers les besoins des groupes les plus vulnérables, à savoir notamment les paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance et les chômeurs, en particulier dans l'est du pays. Les initiatives qui seront prises en faveur des régions de l'est fourniront par ailleurs une base à la coopération transfrontière avec les pays voisins. Le présent projet de programme devrait être le dernier programme du PNUD en Pologne. Après cela, il s'agira de tirer profit de l'expérience qu'aura acquise la Pologne en matière de transition, s'agissant notamment de la pratique de la démocratie et de la promotion de l'investissement dans le cadre de la coopération est-est, ainsi que de son rôle de nouveau donateur.

10. La gouvernance, la gestion de l'environnement et l'intégration sociale constituent les trois éléments principaux du programme de pays. Celui-ci sera axé plus particulièrement sur les régions défavorisées et les groupes vulnérables et visera à réduire les disparités géographiques et sociales au moyen des mesures suivantes : développer au maximum les possibilités de coopération transfrontière et de coopération est-est en étroite consultation avec les pays intéressés; sensibiliser le public à la question de l'intégration sociale et des droits de l'homme, s'agissant en particulier des groupes vulnérables; oeuvrer en faveur de l'égalité des sexes; développer l'utilisation des technologies de l'information et des communications en faveur de la mise en valeur des ressources humaines; renforcer les capacités des administrations locales; mettre la société civile mieux à même de traiter avec les administrations locales et développer parmi les entreprises la notion de responsabilité sociale; enfin, renforcer les partenariats public-privé entre les groupes bénéficiaires, l'administration publique, la société civile, les organisations non gouvernementales et les entreprises.

11. L'élément gouvernance du programme doit permettre de renforcer les capacités nationales pour que la Pologne puisse accéder aux fonds structurels de l'Union européenne. Il aidera les administrations locales à mettre au point des stratégies de développement durable et surtout à les appliquer, en faisant appel à Capacité 21 – qui a fait ses preuves et qui doit permettre de renforcer les

partenariats entre les secteurs public et privé – et en faisant participer la société civile et les ONG comme il a été préconisé lors du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002. On veillera tout particulièrement à relier les objectifs stratégiques à des plans d'action concrets, aux procédures de gestion et aux ressources disponibles. On continuera, à travers le programme, de renforcer les capacités administratives des organismes publics centraux, y compris les services de police, ainsi que des administrations locales, à l'aide du modèle de gestion intégrale de la qualité, dont il sera fait des démonstrations et qui sera mis en application. Une version simplifiée de ce modèle sera mise au point à l'intention des petites et moyennes entreprises, dont le souci principal est de devenir plus compétitives et d'améliorer la qualité des produits et services offerts. Cette action portera surtout sur les régions défavorisées et visera à créer des emplois et à réduire la pauvreté.

12. Pour faire connaître ces modèles et permettre à des bénéficiaires potentiels autres que les partenaires immédiats d'accéder aux fonds structurels de l'Union européenne, des programmes de téléenseignement fonctionnant sur Internet seront mis au point à l'intention des administrations publiques et des dirigeants d'ONG dans toute la Pologne. Ces programmes seront étendus à l'Ukraine et pourront être utilisés par d'autres pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). Tous les partenaires seront encouragés à se doter de portails du type e-administration que le public pourra consulter pour obtenir des informations et traiter avec l'administration. Le PNUD s'efforcera de combler le fossé numérique et de compléter l'action menée par l'Union européenne et la Banque mondiale pour instaurer une économie fondée sur le savoir. L'élément gouvernance du programme contribuera à renforcer la responsabilité à l'égard du public, la transparence, et la capacité des administrations centrales et locales de mettre à profit les fonds structurels et les fonds de cohésion de l'Union européenne. La Pologne partagera avec les pays voisins l'expérience qu'elle aura acquise dans ce domaine, ce qui permettra de renforcer la coopération Est-Est et la coopération transfrontières.

13. L'élément environnement du programme sera axé sur la protection de la diversité biologique et les changements climatiques. Il sera appliqué par les communautés locales, les ONG, les administrations locales et les entreprises. Il visera aussi à sensibiliser le public aux questions relatives à l'environnement et à faciliter l'élaboration de politiques nationales et locales. Il contribuera à la mise en application des politiques nationales en matière d'environnement et permettra d'aider la Pologne à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des conventions internationales relatives aux changements climatiques et à la diversité biologique. L'accent sera mis plus particulièrement sur les ONG et les organisations de la société civile, l'objectif étant de permettre à la société civile d'influer sur les politiques nationales. S'agissant des changements climatiques, l'action portera sur le rendement énergétique des transports et des appareils électriques et sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de sources d'énergie de substitution pour la production de chaleur et d'électricité. Parmi les projets les plus importants figurent l'amélioration du réseau de piste cyclable de Gdansk, la promotion d'une approche intégrée de l'utilisation des déchets ligneux pour la production de chaleur, et l'augmentation du rendement énergétique des moteurs électriques industriels. Les projets communautaires à petite échelle intéresseront les communautés les plus démunies et viseront à développer l'emploi de l'énergie solaire et de la biomasse en vue de réduire les dépenses de combustible. Les projets relatifs à la diversité biologique porteront sur la protection des vallées traversées par des rivières – en vue

d'assurer un développement socioéconomique équilibré et une gestion rationnelle de l'eau – et sur la création d'un réseau national d'ONG consacrant leurs activités à la protection de l'habitat des espèces menacées. Deux projets supplémentaires, l'un intéressant la vallée du Barycz et l'autre la vallée de la haute Narew, devraient être approuvés en 2003 en vue d'être appliqués au cours de la période 2004-2007. Un troisième projet, qui portera sur la diversité biologique agricole, est en cours d'élaboration. Nombre des projets viseront tout à la fois à atténuer le changement climatique, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pauvreté : la création de pistes cyclables permet de protéger les habitats naturels, de réduire la consommation d'énergie et de créer des emplois; les projets d'exploitation de la biomasse permettent de donner une valeur économique aux déchets issus de la protection des habitats. Certains projets feront appel aux meilleures pratiques dont on dispose pour réduire l'émission de polluants organiques persistants, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la santé. Tous les projets seront sélectionnés non seulement en raison de leur intérêt écologique immédiat mais aussi compte tenu de la possibilité de les reproduire ailleurs. Ils seront en outre conçus de manière à susciter localement et au sein des communautés un militantisme en faveur de la protection de l'environnement et de manière à faire participer la société civile à l'élaboration des politiques de protection de l'environnement. L'élément environnement du programme sera financé par l'intermédiaire du FEM à raison de trois ou quatre projets moyens et grands et de 15 à 25 petits projets chaque année.

14. Le programme permettra en outre de financer un projet régional de gestion de l'environnement et de développement durable dans la forêt de Bialowieza, une zone qui connaît de grandes difficultés sociales et économiques mais qui est réputée pour sa beauté et pour sa faune et qui abrite notamment des espèces menacées. La forêt de Bialowieza s'étend en partie sur le Bélarus et a été désignée comme région européenne si bien que le programme comportera un élément de renforcement des capacités et de collaboration transfrontières.

15. Le troisième élément du programme portera sur la pauvreté. Il s'inscrira dans le cadre de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et de l'effort en faveur de l'intégration sociale conformément au volet social de la « stratégie de Lisbonne » définie par l'Union européenne concernant les questions sociales et l'emploi. Il s'agira d'encourager le débat sur l'exclusion sociale et de faire connaître les grandes questions relatives aux droits de l'homme qui restent à régler. Des activités seront conduites en faveur de l'application des résolutions de l'ONU et des conventions et textes issus des conférences des Nations Unies, ainsi que d'autres initiatives ayant pour but le développement humain, et en particulier la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'une de ces nouvelles initiatives consistera à relier la campagne en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire au Mémoire conjoint sur l'intégration et, plus précisément, à suivre les progrès réalisés dans la prise en compte des objectifs nationaux d'intégration sociale. Un appui sera apporté aux activités visant à réduire la discrimination à l'égard des personnes infectées par le VIH, aux campagnes de prévention menées par les ONG et les administrations locales pour maintenir le taux d'infection par le VIH/sida à un bas niveau et aux efforts en faveur d'une coopération interministérielle plus étroite. Un soutien sera apporté aux ONG et aux organismes publics pour les aider à sensibiliser l'opinion publique, à susciter une réforme législative, à assurer l'application des lois existantes et à oeuvrer pour la formulation de politiques dans le but de lutter contre la traite des femmes et contre

la violence à l'égard des femmes. On s'appuiera sur les efforts menés dans ces deux domaines pour susciter un débat plus large sur l'attitude de la société vis-à-vis des femmes. Le programme fera connaître les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les domaines de la démographie et de l'hygiène de la procréation. Il permettra aussi d'encourager le débat public sur la situation des groupes vulnérables, notamment les Roms immigrés en Pologne et les personnes âgées. On continuera, à travers le programme et à l'appui de l'initiative relative au Pacte mondial, de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats entre les secteurs public et privé s'agissant des questions relatives à la gouvernance, à l'environnement et à l'exclusion sociale. À l'appui du huitième objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire (Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement), le programme visera à renforcer les activités d'aide au développement de la Pologne en aidant celle-ci à formuler des politiques, notamment à visées multilatérales, en lui donnant accès à des réseaux, en oeuvrant en faveur des ONG s'occupant de questions de développement et de questions humanitaires, et en suscitant parmi le public un appui en faveur de l'aide au développement. Les rapports nationaux et mondiaux du PNUD sur le développement humain et les rapports relatifs aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire serviront à faire davantage connaître les questions relatives au développement et aux droits de l'homme.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

### **A. Suivi**

16. Un plan d'évaluation sera établi au début de chaque année. Un rapport semestriel visant à mesurer, sur la base de critères quantifiables, les progrès réalisés dans l'application des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire sera également établi. Tous les projets seront contrôlés au moyen du mécanisme normal de suivi et d'évaluation, par le personnel du PNUD en Pologne, aidé du personnel du PNUD en poste au Centre d'appui régional de Bratislava. Pour assurer la maîtrise des projets par le pays et la transparence, un comité du programme, composé de représentants du PNUD et des principaux partenaires du secteur public, assurera un contrôle stratégique et une gestion conjointe du programme. Seront représentés au sein du comité, en tant que membres ou en tant d'observateurs, l'administration centrale et les administrations locales, les donateurs, les organisations internationales et la société civile, y compris les zones défavorisées et les groupes vulnérables.

17. Le comité effectuera un examen à mi-parcours, c'est-à-dire à la fin de 2005, en faisant appel à des moyens de contrôle et d'évaluation nationaux ayant fait leurs preuves, notamment ceux dont dispose le Bureau central de statistique.

### **B. Exécution**

18. Étant donné que la Pologne dispose de spécialistes expérimentés et compétents, tous les projets seront exécutés par le pays à l'aide, essentiellement, de consultants polonais. Le cas échéant et pour tous les projets on pourra faire appel à l'appui technique et aux compétences des organismes des Nations Unies, du Centre

d'appui régional du PNUD à Bratislava, de l'Union européenne et des organisations internationales. Pour garantir la maîtrise des projets par le pays et assurer la transparence, des conseils d'administration seront créés pour tous les projets dont le budget sera supérieur à 100 000 dollars. La coopération avec le secteur privé se fera par l'intermédiaire du Comité directeur du Pacte mondial. Le bureau du PNUD en Pologne continuera de gérer les contributions du PNUD à l'exécution du programme et d'en assurer la mise en application.

### **C. Mobilisation des ressources**

19. La stratégie de mobilisation des ressources vise à développer plus avant les partenariats et le système de cofinancement avec le Gouvernement. À cette fin, on définira les mécanismes et les arrangements d'exécution au moyen desquels le PNUD, s'appuyant sur les avantages comparatifs dont il bénéficie et sur ses bons résultats en matière de renforcement des capacités, pourra effectivement aider les autorités nationales à élaborer des programmes et à utiliser les ressources budgétaires mises à leur disposition à la suite de l'adhésion à l'Union européenne. En fournissant des services d'appui aux organismes nationaux d'exécution, le PNUD contribuera à améliorer la capacité d'absorption des structures administratives du pays de sorte qu'elles puissent efficacement tirer parti des fonds structurels et des fonds de cohésion qui seront mis à leur disposition par l'Union européenne durant la période de transition 2004-2006 pour mettre en oeuvre le Plan de développement national et le Mémoire conjoint sur l'intégration sociale. La mobilisation des ressources nationales aux fins du développement fait donc partie intégrante du programme de pays de la Pologne. L'objectif de mobilisation de fonds, toutes sources confondues, est de 5 millions de dollars par an. Dans le cadre du système de partage des coûts, il est prévu que le Gouvernement sera la principale source de financement et qu'il utilisera, s'il y a lieu, des fonds provenant de l'Union européenne. Comme il ressort du précédent programme, l'administration centrale et les administrations locales sont disposées à financer des services dans le cadre de l'élément gouvernance du programme. La Pologne continuera de remplir les conditions requises pour recevoir des fonds au titre des ressources ordinaires du PNUD, pour un montant de 500 000 dollars environ par an, des fonds qui seront investis sous réserve d'un cofinancement du Gouvernement polonais. Un financement résiduel sera en outre assuré par l'ONU et par des sources bilatérales. La plupart des fonds affectés à l'élément environnement du programme ont déjà été approuvés par le FEM (6,5 millions de dollars approuvés et 1,7 million à l'étude, auxquels s'ajoute un montant moyen annuel de 500 000 dollars sous forme de microfinancement) et l'on prévoit que des fonds supplémentaires seront versés en 2003. Comme les États membres de l'Union européenne ne pourront plus fournir de fonds sur une base bilatérale, il sera fait appel à des donateurs bilatéraux non membres de l'Union européenne pour qu'ils financent des éléments spécifiques du programme. Ces donateurs réfléchissent actuellement à des propositions pour la période 2004-2007. L'un des effets du nouveau partenariat établi avec le secteur privé concernant la responsabilité sociale des entreprises a été d'accroître les possibilités d'attirer des fonds, notamment parce que les sociétés prennent davantage conscience du fait que le progrès social est une condition indispensable à la croissance économique, laquelle est nécessaire pour assurer le succès de leurs affaires. Il sera fait appel à des organisations non gouvernementales internationales et à des fonds d'affectation spéciale pour obtenir des fonds supplémentaires.

20. Aux ressources fournies par l'intermédiaire du PNUD s'ajouteront des fonds – d'un montant plus important – qui iront directement de la source de financement au partenaire bénéficiaire et qui viseront à la réalisation des mêmes objectifs.

21. On prévoit que les frais de fonctionnement du PNUD seront encore réduits grâce à l'informatisation de certaines opérations courantes au centre d'appui régional du PNUD à Bratislava, qui permettra de réduire les effectifs du bureau de Varsovie. Le Gouvernement devrait couvrir la totalité des dépenses locales du bureau du PNUD.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Pologne (2004-2007)

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<b>Objectif stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance conformément aux normes établies par l'Union européenne</b>				
Efficacité et transparence de la fonction publique	Amélioration de la fonction administrative du secteur public, notamment pour ce qui est de l'utilisation des fonds alloués par l'Union européenne	– Nombre d'organisations du secteur public utilisant des systèmes de gestion agréés Situation de départ : 60 en 2002 Objectif : 300 en 2007	– 150 organisations du secteur public disposent de systèmes de gestion modernes  – 5 000 fonctionnaires ont reçu une formation en matière de formulation et de gestion des projets financés par l'Union européenne	<i>Ressources ordinaires :</i> 400  <i>Autres ressources :</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 2 100
		– Nombre de demandes de fonds adressées à l'Union européenne et répondant aux conditions requises Situation de départ : aux alentours de 50 % en 2002 Objectif : 90 % en 2007	– 10 000 consultations par mois sur le site Web des pratiques optimales de gestion des administrations publiques	Participation de tiers aux coûts : 1 000  Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 400
<b>Total partiel :</b>				<b>3 900</b>
Partenariats entre les autorités locales et les organisations de la société civile	Stratégies de développement durable menées dans le cadre de partenariats intersectoriels et gérées efficacement conformément aux normes établies par l'Union européenne	– Nombre de stratégies de développement local mises en oeuvre sur la base des recommandations formulées dans Action 21	– 120 stratégies de développement durable mises en oeuvre dans le cadre de partenariats intersectoriels	<i>Ressources ordinaires :</i> 400  <i>Autres ressources :</i>
		– Nombre de responsables locaux ayant reçu une formation leur permettant de gérer le développement durable conformément aux normes de l'Union européenne	– 360 coordonnateurs de partenariats locaux ayant reçu une formation  – 2 400 dirigeants locaux ayant reçu une formation	Participation du Gouvernement aux coûts : 3 000  Participation de tiers aux coûts : 500
		– Nombre de communautés locales participant à l'échange de pratiques optimales par le biais d'un site électronique	– 120 communautés locales participant à l'échange de pratiques optimales par le biais d'un site électronique	
<b>Total partiel :</b>				<b>3 900</b>

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<b>Objectif stratégique 2 : Assurer la protection de l'environnement dans l'optique du développement durable</b>				
Coopération et coordination régionales en matière de gestion des ressources naturelles et de développement durable	Amélioration des mesures destinées à lutter contre les changements climatiques et à préserver la diversité biologique au moyen d'une participation accrue des administrations locales, de la société civile, des ONG et des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale totale : 12 % en 2020 et 6,5 % en 2010 (à mi-parcours)</li> <li>Situation de départ : 1,5 % en 2003</li> <li>– La Pologne s'est engagée, en application du Protocole de Kyoto, à réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre</li> <li>– Situation de départ : 1,7 tonne de dioxyde de carbone dégagée dans l'atmosphère par 1 000 dollars du PIB</li> <li>– Stratégie intégrée de gestion des écosystèmes s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale (adoption d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la préservation de la diversité biologique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Établissement d'un partenariat entre les municipalités et entre les secteurs public et privé en vue d'utiliser la biomasse pour la production de chaleur. Consommation annuelle de la biomasse tirée des déchets ligneux (situation de départ : 0 tonne en 2003, objectif : 4 000 tonnes en 2008)</li> <li>– 30 km de pistes cyclables construites avec une participation financière de la ville de Gdansk d'un montant de 1,5 million de dollars, en consultation avec l'équipe consultative de la société civile. Pourcentage des déplacements effectués à bicyclette par rapport à l'ensemble des déplacements (situation de départ : 1,5 % en 2003, objectif : 5 à 10 % en 2008)</li> <li>– Ventes accrues de moteurs électriques à haut rendement énergétique. Part de marché des moteurs électriques à haut rendement énergétique (situation de départ : 0 % en 2003, objectif : 15 % en 2008)</li> <li>– Pratiques optimales avérées de préservation de la diversité biologique, notamment agricole : 2 projets modèles d'envergure et 10 miniprojets témoins de gestion des écosystèmes</li> <li>– 60 à 100 projets financés grâce au Programme de microfinancements (biodiversité : 40 %, changements climatiques : 60 %)</li> </ul>	<p><i>Autres ressources :</i></p> <p>FEM (Fonds/Fonds d'affectation spéciale) :</p> <p style="padding-left: 20px;">Financement important : 4 300</p> <p style="padding-left: 20px;">Microfinancements : 2 000</p> <p>Programmes :</p> <p style="padding-left: 20px;">Projets engagés, de moyenne portée : 1 800</p> <p style="padding-left: 20px;">Reports : 1 000</p>
<b>Total partiel :</b>				<b>9 100</b>
<b>Objectif stratégique 3 : Insertion sociale</b>				
Sensibilisation du public et concertation sur le développement humain durable	Renforcement du développement humain durable et poursuite plus active des objectifs de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en oeuvre de partenariats entre les secteurs public et privé et les organisations de la société civile</li> <li>– Adoption de mesures d'incitation fiscale pour la création de partenariats public-privé en faveur d'un développement humain durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Révision de la politique menée par les pouvoirs publics concernant les mécanismes d'appui aux partenariats entre les secteurs public et privé</li> <li>– Organisation d'une campagne publique visant à faire prendre conscience des possibilités offertes par les partenariats entre</li> </ul>	<p><i>Ressources ordinaires :</i> 100</p> <p><i>Autres ressources :</i></p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : 100</p> <p>Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 100</p>

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (milliers de dollars É.-U.)</i>
	énoncés dans la Déclaration du Millénaire, grâce à l'adoption de nouveaux instruments et à la participation de nouveaux partenaires du développement		les secteurs public et privé et à divulguer les principes énoncés dans le Pacte mondial – Création d'un réseau d'associations en faveur d'un développement humain durable (180 organisations provenant de tous les secteurs)	
Encadrement stratégique assuré par le système des coordonnateurs résidents	– Sensibilisation plus active de l'opinion et appui accru au programme d'action mondial de l'ONU – Création d'un cadre polonais de coopération dans le domaine du développement à l'appui de la réalisation de l'objectif 8 énoncé dans la Déclaration du Millénaire	– Conventions internationales et résolutions ratifiées par la Pologne – Réalisation par des organisations non gouvernementales polonaises d'une analyse indépendante des progrès réalisés par la Pologne en vue de son adhésion aux accords internationaux – Stratégie nationale de coopération dans le domaine du développement et mise en place d'un cadre juridique aux fins de la création d'un organisme polonais de développement	– Organisation de 40 débats, ateliers et conférences consacrés aux grandes manifestations internationales à l'intention des ONG, des organisations de la société civile et du secteur privé – Organisation d'une campagne visant à susciter parmi le public un intérêt pour l'aide au développement – Mise en place d'un réseau d'organisations non gouvernementales destiné à appuyer la Pologne dans son rôle de donateur, en association avec des réseaux analogues établis dans les pays de l'Union européenne	<i>Ressources ordinaires:</i> 100 <i>Autres ressources :</i> Participation de tiers aux coûts : 150
Mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes	Réduction des actes de violence commis à l'égard des femmes	– Mise en place au niveau local de mécanismes destinés à prévenir la traite des femmes et la violence à leur égard – Mise en oeuvre par les pouvoirs publics aux niveaux central et local de la stratégie nationale en faveur de la parité entre hommes et femmes	– Organisation de consultations nationales en vue d'élaborer des mécanismes locaux destinés à prévenir la violence à l'égard des femmes – Organisation d'une campagne nationale visant à promouvoir un changement des comportements sociaux à l'égard des femmes; organisation de 48 ateliers et conférences – Octroi d'une formation à 2 000 policiers afin qu'ils puissent reconnaître les signes caractéristiques des violences infligées aux femmes	<i>Ressources ordinaires :</i> 50 <i>Autres ressources :</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 200

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (milliers de dollars É.-U.)</i>
			– Mise en place de réseaux d'organisations non gouvernementales régionales destinés à lutter contre la violence à l'égard des femmes et contre la traite des femmes	
Surveillance de la situation en matière de pauvreté et d'inégalité	Organismes d'insertion sociale et pratiques visant à permettre aux minorités et aux groupes vulnérables de jouir d'une complète liberté de choix	Création et utilisation au niveau local de mécanismes et d'indicateurs de suivi de l'intégration sociale	– Rapport national annuel sur le développement humain décrivant la situation des minorités et des groupes vulnérables de la population et contenant des propositions visant à améliorer leur situation – Communication aux ONG et à des représentants du secteur public des conclusions du rapport par le biais de six grandes manifestations annuelles : ateliers, conférences et débats sur l'Internet	<i>Ressources ordinaires</i> : 100 <i>Autres ressources</i> : Participation du Gouvernement aux coûts : 50 Participation de tiers aux coûts : 50
Stratégies globales visant à prévenir le VIH/sida et à en atténuer les effets (objectif 6 du Millénaire)	La progression du taux d'infection par le VIH est enrayée grâce à la mise en place d'un encadrement au niveau local et à la création au plan local de partenariats avec la société civile et de réseaux de coopération	– Maintien du taux annuel de nouvelles infections au dessous de 600 cas – Sensibilisation accrue de l'opinion et amélioration des connaissances, dépassant nettement le niveau actuel	– 30 ONG sont sensibilisées aux principes des droits de l'homme en ce qu'ils ont trait aux personnes séropositives ou atteintes du sida – 24 autorités locales disposent de programmes de prévention du VIH fondés sur des stratégies locales	<i>Ressources ordinaires</i> : 126 <i>Autres ressources</i> : Participation du Gouvernement aux coûts : 50 Participation de tiers aux coûts : 300
<b>Total partiel :</b>				<b>1 476</b>
				<i>Ressources ordinaires</i> : 1 276
				<i>Autres ressources</i> :
				Participation du Gouvernement aux coûts : 5 500
				Participation de tiers aux coûts : 2 000
				FEM/Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 9 100
				Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 500
<b>Total général :18 376</b>				